

Campagnes urbaines : Inscription dans le territoire

Site du projet: Plateau de Saclay, région parisienne, France

étudiants:

Hélène HOFFERT
Stéphanie MESNAGE

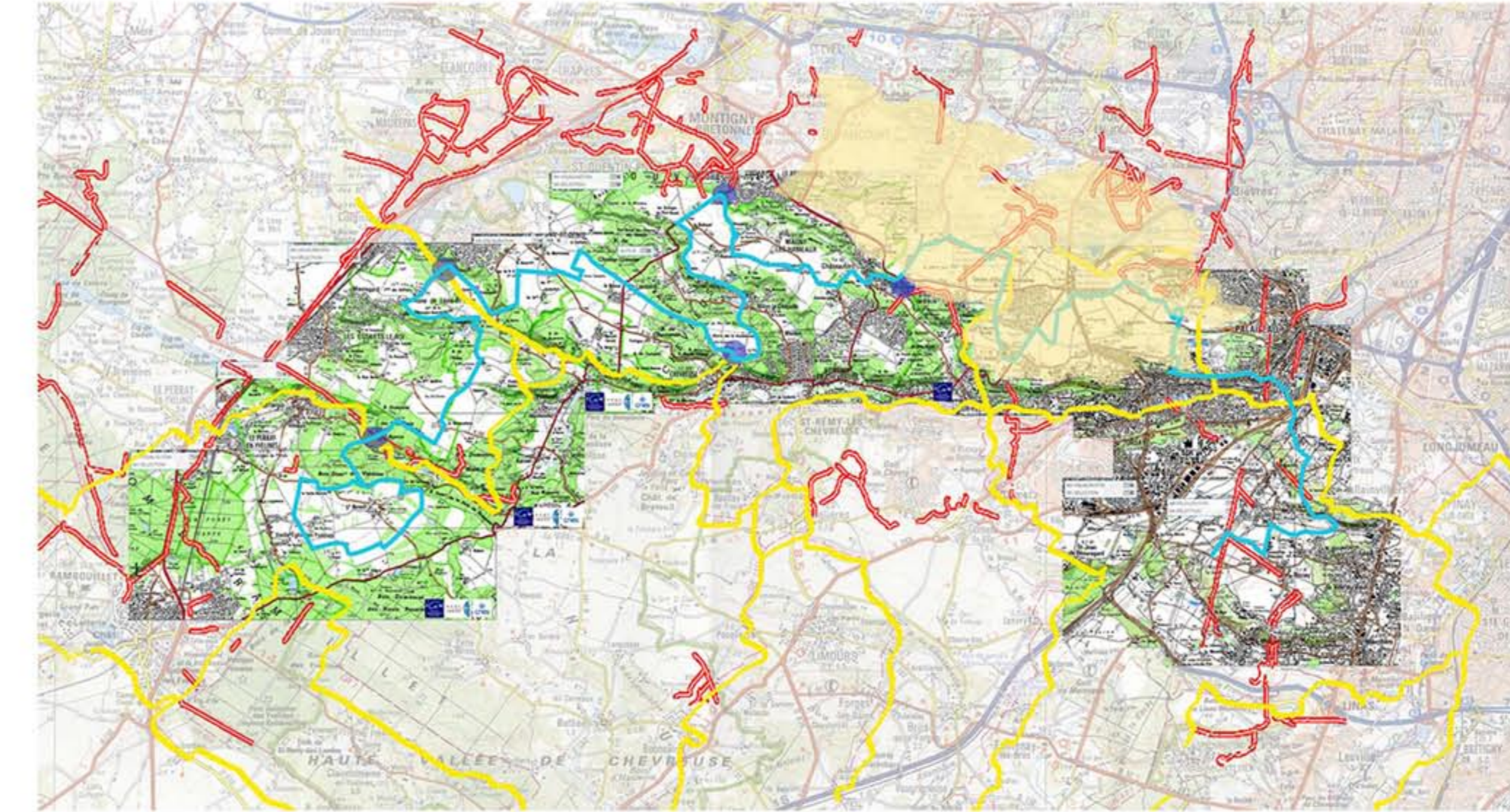
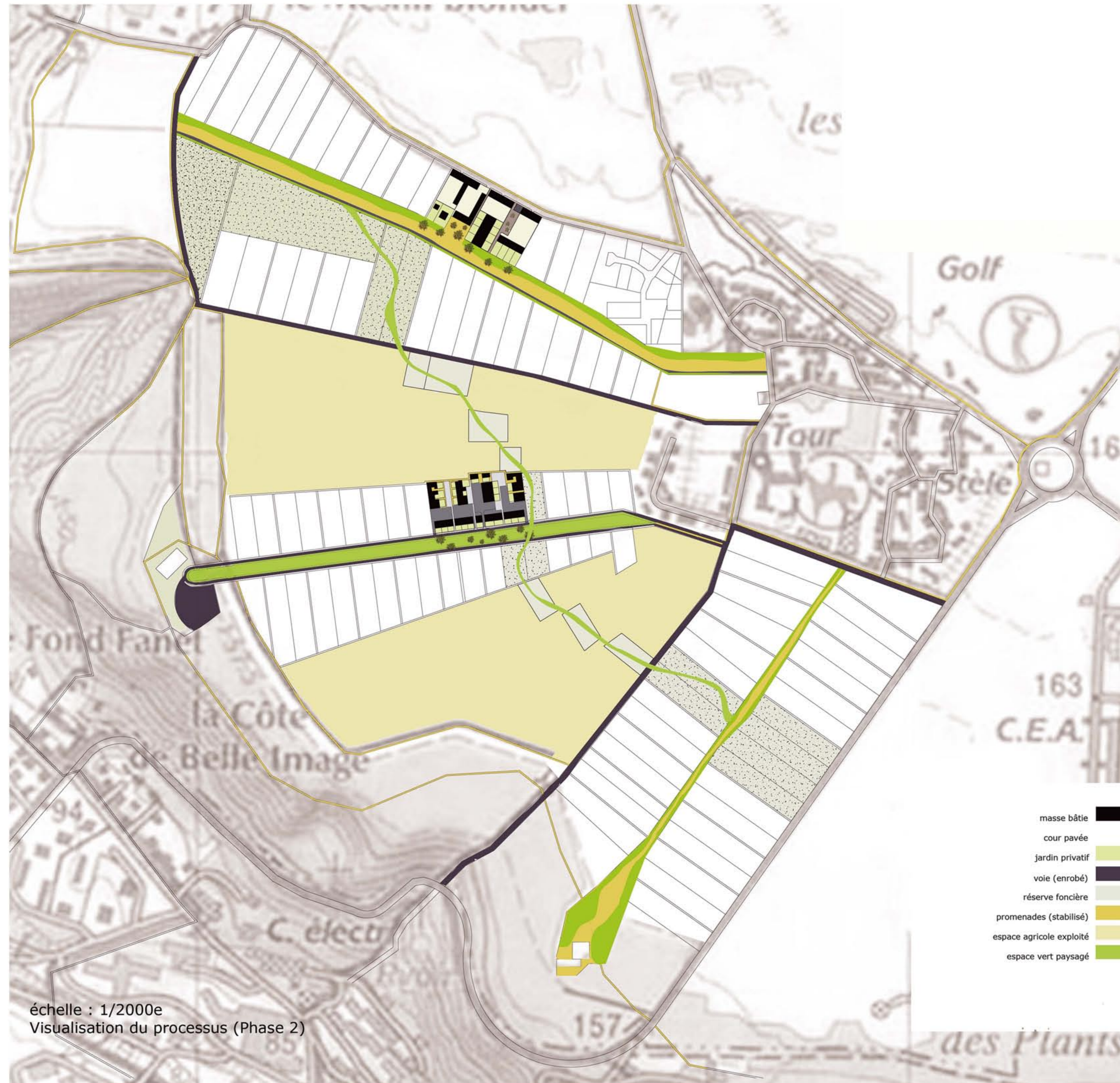
professeurs encadrants:

Luc VILAN
René HASSON

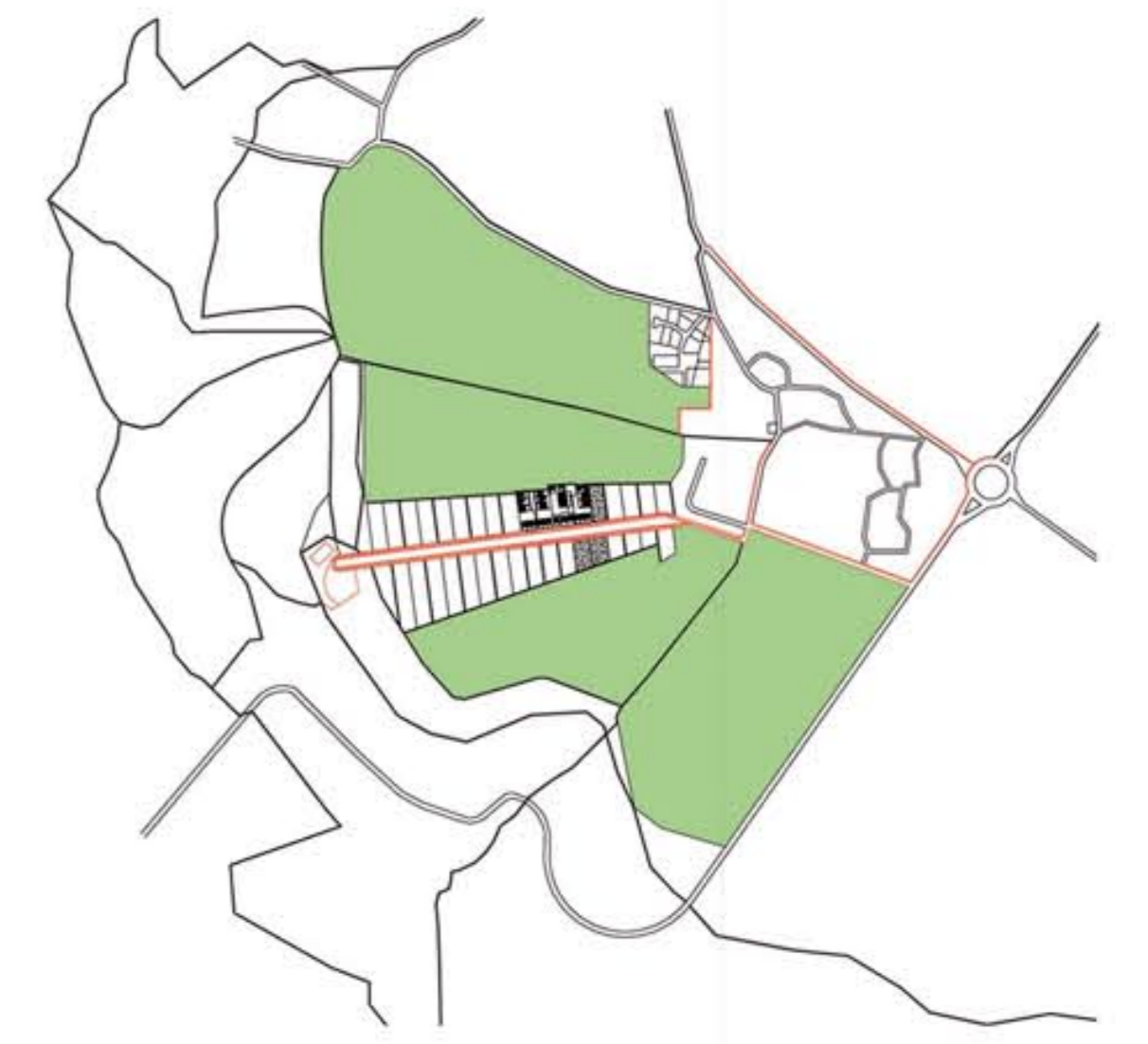
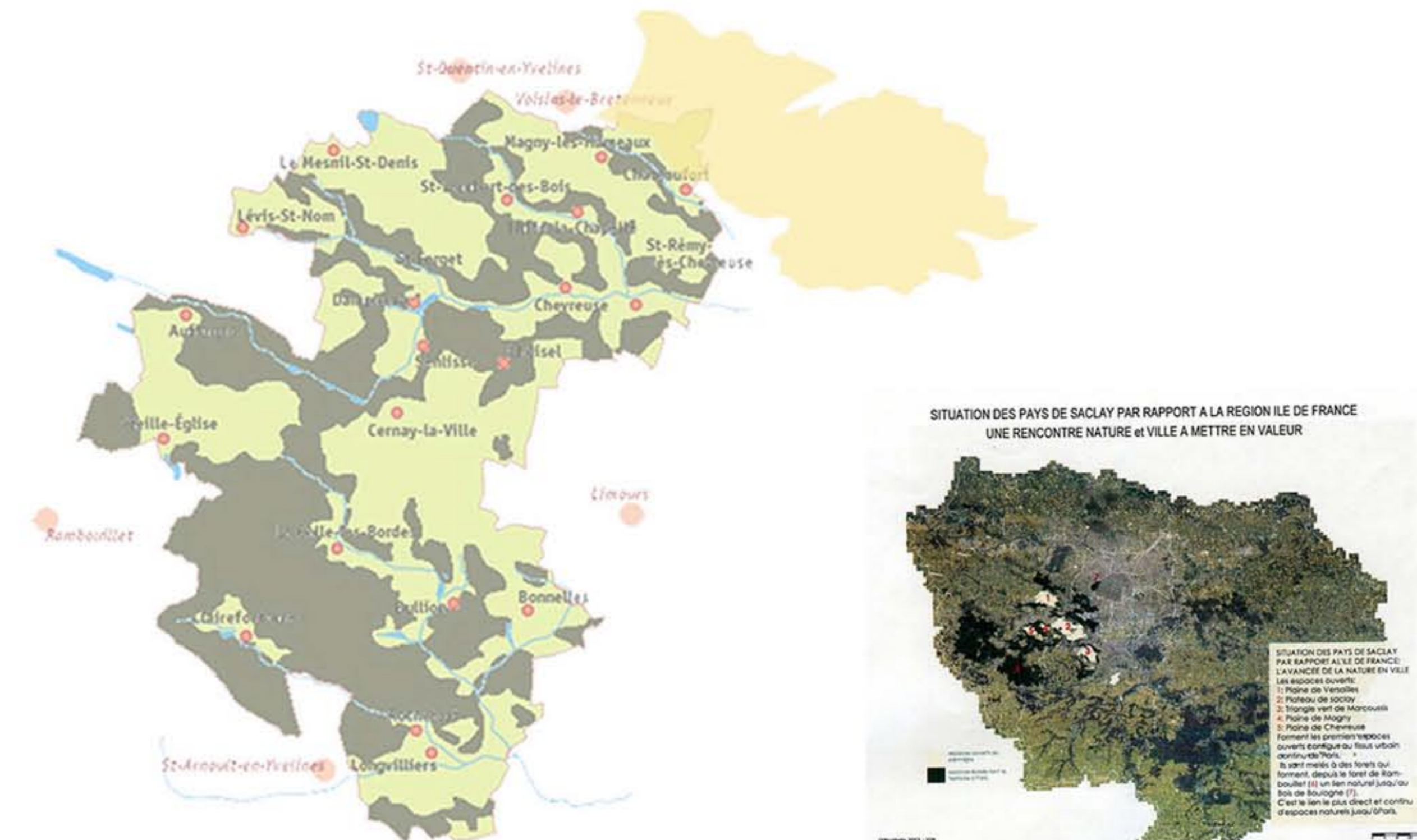
membres invités du jury:

Roland VIDAL
André FLEURY

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Versailles
projet de Master
année 2008



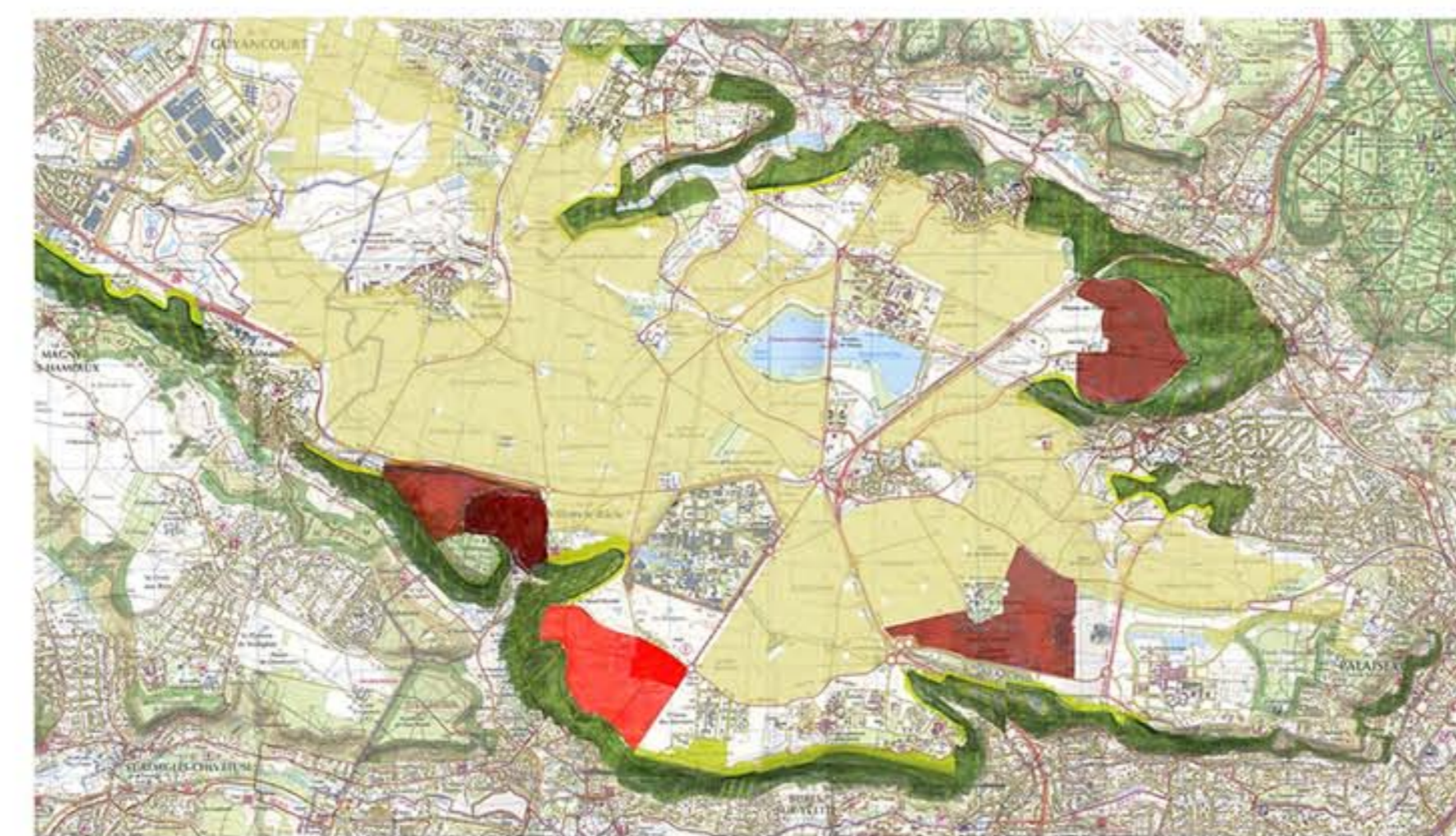
Considérer une éventuelle urbanisation du Plateau de Saclay implique une réflexion, à l'échelle de la région Ile-de-France, sur le mode de croissance de la métropole parisienne et sur la gestion des espaces "ouverts" ou de respiration qui demeurent. La proximité du Plateau de Saclay avec d'autres espaces agricoles préservés permet de proposer l'installation d'un sentier agricole qui relie ces différents plateaux pour en permettre une exploitation commune d'une part, et d'autre part proposer un itinéraire de promenade, inscrivant le plateau de Saclay dans un "réseau de parcs".



Dans le contexte actuel de la croissance urbaine et de l'émiettement de l'espace agricole, il est important de s'intéresser aux formes que prend l'urbanisation aux portes des villes lorsque, notamment, elle s'installe sur des espaces agricoles exploités.

Le projet cherche à préserver un maximum de terres agricoles tout en proposant un projet d'urbanisation qui prenne en compte les demandes de logements. Afin de conserver un espace agricole cohérent et entier, le projet renforce les limites du plateau et s'établit en renforçant des urbanisations existantes. Les lisières boisées sont bien-sûr conservées et les projets cherchent à s'inscrire au maximum dans les réseaux de promenade existants afin de participer à la prise de conscience au territoire par les futurs habitants.

Le projet s'établit dans quatre secteurs aux abords du plateau. Le projet se construit sur les éléments du territoire : voies ou sentiers existants, rigoles...



Phasage :

Le projet urbain de St Aubin propose un phasage, donc une progression en quatre grandes étapes. Il s'agit de penser conjointement l'espace agricole et l'espace édifié. Ainsi, l'espace agricole est préservé au maximum tout en proposant l'établissement de lotissements dont l'unité, la parcelle est une opération (entre 10 et 15 logements).